

# *Petits* NOUMÉENS



**GUIDE  
DES PARENTS  
2025**



Ville de  
**NOUMÉA**



*Directeur de publication :*  
Sonia Lagarde, maire de Nouméa  
*Coordination et rédaction :* cellule communication  
*Conception :* Ylang Ylang Communication  
*Photographes :* Niko Vincent, Bryan Gauvan  
*Impression :* Graphoprint  
Février 2025 - 7 500 exemplaires

# ÉDITO



**L**e mois de février marque, chaque année, un moment très important pour les petits Nouméens, leurs parents et les équipes éducatives : la rentrée scolaire !

Parce que la rentrée est un moment important de la vie des enfants et de leurs parents, la ville de Nouméa tient, comme tous les ans, à vous présenter ce guide pour vous aider dans vos démarches et vous apporter un soutien pratique. Tous les thèmes et toutes les questions du quotidien sont abordés ici : accueil dans les structures de la petite enfance, enseignement primaire, cantine et garderie...

« Rentrée » rime aussi avec « reprise des activités », pour que vos enfants, en dehors du temps scolaire, puissent s'épanouir pleinement. Dans ces pages, vous trouverez donc également des idées de sorties culturelles, d'activités extrascolaires et sportives, ainsi qu'une liste d'événements familiaux et gratuits organisés par la Ville tout au long de l'année.

Je souhaite à nos « petits Nouméens », aux parents et aux enseignants, une excellente rentrée des classes.

**Jean-Pierre Delrieu,**  
*1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge de l'action éducative.*

## PETITE ENFANCE 5

- 6 Les modes de garde

## 7 ÉCOLE PRATIQUE

- 8 Les institutions impliquées
- 10 Les acteurs au quotidien
- 11 Les enfants en situation de handicap
- 11 Les enfants à besoins particuliers
- 12 41 écoles publiques maternelles et élémentaires
- 14 Infos pratiques
- 16 Le soutien aux écoles privées

## 17 QUOTIDIEN DE L'ÉCOLIER

- 18 La cantine
- 21 La garderie
- 22 La caisse des écoles de Nouméa
- 23 Les études surveillées
- 23 La sécurité à l'école
- 25 Les activités durant le temps scolaire

## ACTIVITÉS ET LOISIRS 27

- 28 Le conseil municipal junior
- 29 Les animations au cœur des quartiers (ProxiCité)
- 31 La médiathèque municipale
- 32 Structures culturelles, artistiques et environnementales
- 34 Sport et loisirs de plein air
- 40 Les événements familiaux

## 41 ADRESSES UTILES

# Maison



## **PETITE ENFANCE**

## LES MODES DE GARDE

Dès les premiers mois, les enfants peuvent être gardés en crèche, chez une assistante maternelle ou encore chez vous, par une assistante parentale. Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Nouméa peut vous conseiller en étudiant avec vous les différentes possibilités :

☎ 27 07 86

@ mairie.ccas@ville-noumea.nc

### LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE

Il existe 50 structures agréées en tant qu'établissement d'accueil petite enfance et périscolaire sur l'ensemble de la province Sud, dont 28 sont implantées sur la commune de Nouméa. Vous pouvez vous renseigner auprès du service d'accompagnement des organisations médico-sociales, des assistantes sociales de secteur ou en vous rendant sur le site internet de la province Sud 🌐 [www.provincesud.nc](http://www.provincesud.nc)

📄 En fonction des activités proposées, les tarifs mensuels varient entre 72 000 F et 100 000 F. Les frais de garde des crèches agréées peuvent être déduits de l'impôt sur le revenu dans une certaine limite et sous certaines conditions, les parents avec de petits revenus pouvant être aidés par la DPASS ou par la CAFAT.



Direction provinciale de l'action  
sanitaire et sociale (DPASS)

12, rue de Verdun

☎ 20 44 26

A photograph of two young students, a boy and a girl, sitting at a desk in a classroom. They are both wearing light blue polo shirts and are smiling while giving a thumbs-up gesture. The background shows a typical classroom setting with a world map on the wall, a bulletin board with various papers, and a desk with a blue pencil holder. A white diagonal shape is overlaid on the bottom right corner of the image, containing the text 'ÉCOLE PRATIQUE'.

# ÉCOLE PRATIQUE

## LES INSTITUTIONS IMPLIQUÉES

### LA VILLE DE NOUMÉA

Elle accompagne les écoliers scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Elle intervient avant, pendant et après le temps scolaire, avec le soutien de la caisse des écoles, établissement public de la ville de Nouméa.

Elle assure :

- **La construction, l'entretien, le nettoyage, l'équipement** (mobilier, fournitures, matériels scolaires et informatiques) des écoles maternelles et élémentaires publiques. Elle apporte également une aide financière aux écoles privées.
- **La surveillance et l'accompagnement des enfants durant la garderie périscolaire**
- **Le service de cantine**
- **La gestion des personnels non enseignants :**
  - les surveillants animateurs périscolaires
  - les responsables d'office (cantiniers) et les agents d'office (aides-cantiniers)
  - les agents d'entretien
  - les assistants maternels
  - les régulateurs scolaires
- **La sectorisation des écoles maternelles et élémentaires**
- **Les activités sportives, culturelles et de loisirs après l'école**



## LA PROVINCE SUD

Cette institution est l'employeur des personnels enseignants (instituteurs/professeurs des écoles, directeurs, enseignants spécialisés). Concernant l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, elle travaille en étroite collaboration avec la commune pour l'élaboration de la carte scolaire, ainsi que le suivi des conditions d'accueil et de scolarisation nécessaires à l'épanouissement des enfants.

## LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Il est compétent dans l'élaboration du programme scolaire de l'école primaire, du contrôle pédagogique et de la formation des personnels enseignants.

## LE VICE-RECTORAT ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'État et la Nouvelle-Calédonie exercent au sein d'un même service les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement (secondaire public et privé, primaire privé, santé scolaire).

## L'ÉCOLE PUBLIQUE À NOUMÉA EN CHIFFRES

**Près de 7 000 écoliers** en 2025 dans les 41 écoles publiques de Nouméa.

**426 enfants** dont les parents résident en dehors de la commune sont inscrits dans les écoles de Nouméa.

**41 écoles publiques**, dont 8 dites prioritaires (plus de 45 % de boursiers).

**351 classes ouvertes** dans les écoles maternelles et élémentaires publiques en 2025, dont 10 CLIS (accueillant des enfants en situation de handicap).



## LES ACTEURS AU QUOTIDIEN

### Les enseignants

Employés par la province Sud, ils sont chargés de l'enseignement de toutes les matières aux écoliers. Le carnet de liaison facilite le dialogue et l'échange d'informations entre parents et enseignants.

### Les auxiliaires de vie scolaire

Employés par des associations, les auxiliaires de vie scolaire individuels ou collectifs (CLIS) accompagnent les enfants porteurs de handicap dans leur scolarité.

### Les assistants maternels

Personnels municipaux, ils collaborent avec les instituteurs durant le temps scolaire afin de développer les apprentissages et l'autonomie des enfants.

### Le directeur d'école

Il est le référent de la mairie et le contact privilégié des parents dans l'école.

### Les surveillants animateurs périscolaires

Personnels de la caisse des écoles, ils accueillent, encadrent, occupent les enfants avec des activités ludiques diverses lors des services périscolaires (cantine et garderie).

### Les agents d'entretien

Personnels municipaux, ils gèrent l'entretien et le nettoyage du matériel de l'école et des locaux.

### Les responsables et agents d'office

Personnels municipaux ou de la caisse des écoles, ils organisent les activités liées à la réception, au contrôle, à la mise en place et à la délivrance des repas aux enfants, ainsi qu'à l'entretien de la cantine.

## LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

221 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) ou au sein de classes ordinaires.

La ville de Nouméa alloue une aide pour les fournitures scolaires des enfants handicapés :

- **5 400 F** par enfant en situation de handicap pour les établissements non prioritaires,
- **6 480 F** par enfant en situation de handicap pour les établissements prioritaires.

## LES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

La ville de Nouméa soutient deux dispositifs (DESED et CLASSE) pour les élèves des classes maternelles et élémentaires en difficulté ou présentant des troubles du comportement.

### **Dispositif d'enseignement spécialisé pour enfants en difficulté (DESED)**

Les problèmes de concentration ou d'écoute, ainsi que les difficultés relationnelles ou de communication avec les autres sont souvent révélateurs d'un malaise chez l'enfant. Dès la maternelle, le DESED, qui compte des psychologues scolaires et des instituteurs spécialisés, peut être activé pour aider les enfants qui en ont besoin. La ville de Nouméa équipe les bureaux et subventionne l'achat de matériel.

### **Classe d'aide à la socialisation et à la scolarisation à dominante éducative (CLASSE)**

Le dispositif CLASSE permet d'accueillir des enfants présentant des troubles du comportement, en dehors de l'établissement et pendant une durée maximum de huit semaines. Encadré par des enseignants spécialisés, ce dispositif est mis en place en concertation avec les familles afin de permettre à l'enfant de retrouver plus de sérénité à l'école. La ville de Nouméa fournit les locaux à l'Anse-Vata.

## 41 ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

## RIVIÈRE-SALÉE

**Robert-Burck** - 3, rue du Capitaine-Vidal Tél. 41 99 84  

## Groupe scolaire :

• **Les Hibiscus** - 1, rue du Docteur-Drayton Tél. 41 99 72  

• **Jacques-Trouillot** - 15, rue Noëllet Tél. 41 99 56   

**Les Œillets** - 1, rue Eugène-Mamelin Tél. 43 10 24  

**Les Roses** - 9, rue de Beaune Tél. 41 99 36  

NORMANDIE, 6<sup>E</sup> KM, 7<sup>E</sup> KM, TINA

## Groupe scolaire :

• **Marie-Courtot** - 234, rue Jacques-lékawé, 6<sup>e</sup> Km Tél. 43 89 59   

• **Henriette-Gervolino** - 18, rue des Camélias, 6<sup>e</sup> Km Tél. 43 86 96  

**Les Iris** - 4, rue des Camélias, 6<sup>e</sup> Km Tél. 43 89 99  

**Adrienne-Lomont** - 10 bis, rue du Maréchal-Lyautey, Normandie Tél. 43 67 27   

**Serge-Laigle** - 7, rue Georges-Lèques, Tina Tél. 43 15 23   

## PRESQU'ÎLE DE DUCOS : TINDU, KAMÉRÉ, LOGICOOP

**Edmond-Desbrosse** - 6, rue Marcel-Pétron, Kaméré Tél. 28 10 07    

**Daniel-Talon** - 5, rue Pierre-Issamatro, Logicoop Tél. 27 34 44  

**Maurice-Fonrobert** - 160, route de la Baie-des-Dames, Kaméré Tél. 23 61 19   

MAGENTA, AÉRODROME, HAUT-MAGENTA, PORTES-DE-FER, 4<sup>E</sup> KM, OUÉMO

**Mathilde-Broquet** - 24, rue Pierre-Artigue, Magenta-Aérodrome Tél. 43 28 47   

**Christine-Boletti** - 10, rue Charles-Steinmetz, Magenta-Aérodrome Tél. 25 45 66  

**Michel-Cacot** - 231, rue Armand-Ohlen, Portes-de-Fer Tél. 25 42 35  

**Antoinette-Charbonneaux** - 1, rue André-Rolly, Magenta Tél. 25 30 22  

**Les Pensées** - 2, impasse des Pensées, Magenta Tél. 25 31 16  

**Albert-Perraud** - 3, rue Henri-Baudœuf, Magenta-Aérodrome Tél. 24 06 24  

**Marie-Havet** - 231, rue Arnold-Daly, Ouémo Tél. 25 43 74   

**Michel-Amiot** - 12, rue de Prony, Magenta Tél. 27 55 38   

## FAUBOURG-BLANCHOT, VALLÉE-DES-COLONS

## Groupe scolaire :

• **Paul-Boyer** - 10, rue Bougainville, Faubourg-Blanchot Tél. 27 27 42  

• **Marguerite-Carlier** - 14, rue Bougainville, Faubourg-Blanchot Tél. 27 37 70  

## Groupe scolaire :

• **Les Capucines** - 41, rue Taragnat, Vallée-des-Colons Tél. 27 47 05  

• **Candide-Koch** - 33, rue Taragnat, Vallée-des-Colons Tél. 28 36 74   

## VALLÉE-DU-TIR, DONIAMBO, MONTRAVEL, MONTAGNE-COUPÉE

<b>Céline-Teyssandier-de-Laubarède</b> - 29, route des Deux-Vallées, Vallée-du-Tir	Tél. 27 41 12	M E	A
<b>Gustave-Mouchet</b> - 8, rue des Frères-Charpentier, Montravel	Tél. 28 59 05	M E CLIS	A
<b>François-Griscelli</b> - 21, rue Dumont-d'Urville, Vallée-du-Tir	Tél. 27 31 04	M E CLIS	C

## VALLÉE-DU-GÉNIE, ARTILLERIE, CENTRE-VILLE, QUARTIER-LATIN, NOUVILLE

<b>Amélie-Cosnier</b> - 94, avenue James-Cook, Nouville	Tél. 27 23 94	M E	A
<b>Les Pétunias</b> - 3, rue Fernande-Leriché, Vallée-du-Génie	Tél. 27 57 92	M	B
<b>Suzanne-Russier</b> - 45, rue Olry, Vallée-du-Génie	Tél. 27 31 56	E	A
<b>Frédéric-Surleau</b> - 5, rue Frédéric-Surleau, Centre-ville	Tél. 27 20 27	M E	A

## VAL-PLAISANCE, N'GÉA, MOTOR POOL, TRIANON, ORPHELINAT, RECEIVING, BAIE-DES-CITRONS, ANSE-VATA

<b>Charles-Bichon</b> - 82, avenue du Général-de-Gaulle, Orphelinat	Tél. 27 46 29	E	A
<b>Marguerite-Lefrançois</b> - 8, rue François-Écorchon, Orphelinat	Tél. 27 28 81	M	A
<b>Yvonne-Dupont</b> - 42, rue Paddon, Receiving	Tél. 26 24 88	E	A
<b>Les Frangipaniers</b> - 36, rue Marcel-Kollen, Receiving	Tél. 26 25 06	M	A
<b>Fernande-Leriché</b> - 13, rue Pierre-Sauvan, Anse-Vata	Tél. 26 22 01	E CLIS	A
<b>Les Lys</b> - 18, rue Blaise-Pascal, Anse-Vata	Tél. 26 49 83	M	A
<b>Ernest-Risbec</b> - 19, rue du Commandant-Rivière, Trianon	Tél. 26 19 76	M E CLIS	A
<b>Jean-Mermoud</b> - 19, rue Michel-Kauma, N'Géa	Tél. 26 91 59	M E	A
<b>Guy-Champmoreau</b> - 17, rue Pascal-Sihazé, N'Géa	Tél. 24 77 42	M E	A

### HORAIRES DES COURS

(susceptibles de changement à la demande des parents ou de l'APE, et avec l'accord de la mairie et de l'école)

**A** 7h45-11h15 et 13h-15h30 - mercredi, sortie à 10h45

**B** 7h30-11h et 13h-15h30 - mercredi, sortie à 10h30

**C** 7h30-11h15 et 12h45-15h30 - mercredi, sortie à 10h45

- M** Maternelles
- E** Élémentaires
- CLIS** Classes pour l'inclusion scolaire

## INFOS PRATIQUES

### LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Elles s'effectuent en ligne sur le site internet de la province Sud ; le calendrier et la procédure d'inscription y sont détaillés.

#### ● Les documents à produire pour chaque rentrée :

- Une copie du livret de famille
- Un justificatif de résidence (quittance de loyer, d'électricité, d'eau ou de téléphone)
- Un certificat de vaccination
- Un certificat de radiation de l'école quittée (en cas de changement d'école)

Pour plus de renseignements, contactez la direction de l'Éducation et de la Réussite de la province Sud :

- ☎ 20 49 71
- @ des.bureau-ecoles@province-sud.nc
- 🌐 www.province-sud.nc

### L'AIDE AUX MERCREDIS LOISIRS

Cette aide est destinée aux jeunes Nouméens âgés de 3 à 12 ans, inscrits dans les espaces municipaux et, en priorité, boursiers. Elle permet l'accès à des centres de loisirs les mercredis après-midis et les mercredis pédagogiques.

Renseignements auprès du service vie de la cité

- ☎ 27 07 02

### LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES

- Du 5 au 20 avril inclus
- Du 7 au 22 juin inclus
- Du 9 au 24 août inclus
- Du 11 au 26 octobre inclus
- Début des vacances d'été : le 20 décembre

### LES MATINÉES DE FERMETURE

Les écoles maternelles et élémentaires sont fermées 10 mercredis dans l'année lors des conseils de cycle et animations pédagogiques : **5 mars, 19 mars, 23 avril, 14 mai, 25 juin, 23 juillet, 27 août, 17 septembre, 5 novembre, 26 novembre.**





## LE SOUTIEN AUX ÉCOLES PRIVÉES

La Ville apporte un soutien financier aux écoles primaires privées de la commune sous contrat d'association avec l'État, au travers d'une subvention de fonctionnement annuelle.

**École primaire  
(maternelle et élémentaire)  
Anne-Marie-Javouhey**

5, rue Febvrier-Despointes  
Vallée-du-Tir

☎ 27 44 09

**École primaire  
(maternelle et élémentaire)  
Saint-Joseph-de-Cluny**

10, rue de Sébastopol  
Centre-ville

☎ 27 20 44

**École primaire  
(maternelle et élémentaire)  
du Sacré-Cœur**

15, boulevard Vauban  
Centre-ville

☎ 27 34 85

**École primaire  
(maternelle et élémentaire)  
Saint-Jean-Baptiste**

28, rue Auguste-Bénébig  
Vallée-des-Colons

☎ 27 46 68



LES FRANGIPANIERS  
PROVINCE SUD  
ÉCOLE MATERNELLE

# QUOTIDIEN DE L'ÉCOLIER

La caisse des écoles (établissement public de la ville de Nouméa) organise les cantines et propose un service de garderie en dehors des heures de classe, dans les écoles publiques maternelles et élémentaires.

## LA CANTINE

### DEUX SERVICES

Selon le nombre d'enfants déjeunant à la cantine, deux services peuvent être proposés à l'heure du déjeuner :

- **Premier service** : déjeuner à partir de 11h15-11h30, suivi d'activités ludiques et de la sieste pour les petites sections.
- **Deuxième service** : les enfants font des activités avant de déjeuner vers 12h-12h15.
- Fin du temps de cantine à 12h45.

### DES MENUS ÉQUILIBRÉS

À chaque repas, le menu comprend quatre composantes : une entrée, un plat protidique, un plat d'accompagnement et un dessert. Le menu est élaboré par le prestataire de repas accompagné d'une diététicienne, et validé par la caisse des écoles.

### TRI DES DÉCHETS ORGANIQUES

Depuis 2016, toutes les cantines sont équipées de tables de tri. L'objectif est double : sensibiliser les enfants au tri des déchets biodégradables et lutter contre le gaspillage alimentaire.

## HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Comme le prestataire de repas, les cantines sont soumises à un agrément d'hygiène. Des audits internes menés par la caisse des écoles et des inspections sanitaires de la direction des risques sanitaires (DRS) permettent de veiller au respect des bonnes pratiques d'hygiène et au maintien d'un niveau de qualité satisfaisant des cantines. En cas d'anomalie constatée lors de ces contrôles ou en cas d'anomalie signalée par le personnel de cantine, lors des permanences à la caisse des écoles, des mesures correctives sont immédiatement prises. Des formations sont organisées par le référent qualité, hygiène, sécurité des aliments de la caisse des écoles, chargé d'accompagner le personnel au quotidien.



## 40 CANTINES À NOUMÉA

- 1 cantine dans chaque école publique de la Ville
- 28 dans les écoles primaires publiques
- 12 dans les écoles maternelles publiques
- 1 pour deux écoles publiques



## 482 AGENTS

- 40 responsables d'office (cantiniers)
- 53 agents d'office (aides-cantiniers)
- 369 surveillants animateurs périscolaires
- 20 agents administratifs



## 5 800 REPAS SERVIS CHAQUE JOUR

Soit **plus de 880 000** repas par an

### UN PERSONNEL DÉDIÉ

Les responsables d'office (cantiniers) et les agents d'office (aides-cantiniers) organisent les activités liées à la réception, au contrôle, à la mise en place, à la délivrance des repas aux enfants, ainsi qu'au nettoyage et à la désinfection de la cantine (locaux, surfaces et matériels). Les surveillants animateurs périscolaires, reconnaissables à leur chasuble vichy en cantine, et gilet orange à l'extérieur, accueillent les enfants au moment du repas et les occupent par des activités ludiques avant et après le déjeuner.

### DES ANIMATIONS THÉMATIQUES

Avant et après le repas, les enfants participent à des jeux et à des activités diverses et variées, manuelles ou sportives, encadrés par les surveillants animateurs périscolaires. Selon les écoles, des intervenants extérieurs proposent également différentes activités tout au long de l'année.

## LES TARIFS

Les tarifs mensuels par enfant (repas et encadrement des enfants) correspondent au nombre de jours de service de cantine prévu chaque mois, tout mois commencé étant dû en totalité.



De février à décembre 2025

- février : 9 200 F
- mars : 19 550 F
- avril : 9 200 F
- mai : 13 800 F
- juin : 10 350 F
- juillet : 19 550 F
- août : 10 350 F
- septembre : 20 700 F
- octobre : 11 500 F
- novembre : 16 100 F
- décembre : 13 800 F

- **Pour les enfants bénéficiant d'une bourse de la province Sud**, il est demandé une participation des parents à hauteur de 250 F par prestation cantine (la bourse de la province Sud ne couvrant pas l'intégralité du coût de la prestation cantine).
- **Tarifification pour les enfants bénéficiant de l'aide partielle de la CAFAT.** L'aide partielle relative aux frais de cantine accordée par le Fonds d'action sanitaire sociale et familiale de la Cafat ne couvrant pas la totalité des tarifs en vigueur, les parents doivent s'acquitter du complément des tarifs.
- **Les enfants en situation de handicap ou autorisés à avoir un panier repas**, suite à la mise en place d'un projet d'accueil individualisé, bénéficient d'une réduction de 50 % des tarifs.

## LA GARDERIE

### LES ACTIVITÉS

Les surveillants animateurs périscolaires organisent des activités manuelles et des jeux avant et pendant le temps scolaire, sous réserve d'un minimum de 20 enfants inscrits :

- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis**
  - de 6h45 jusqu'à la prise en charge par les enseignants
  - de la sortie des classes jusqu'à 17h30
- **Les mercredis**
  - de 6h45 jusqu'à la prise en charge par les enseignants
  - de la sortie des classes jusqu'à 11h45



**+ DE 100**  
**PERSONNES**

veillent au bon déroulement de ce service



**+ DE 3 000**  
**ÉCOLIERS**

ont bénéficié de ce service en 2024

### LES TARIFS

Les tarifs mensuels par enfant correspondent au nombre de jours de service de garderie prévu chaque mois, tout mois commencé étant dû en totalité.



**De février à décembre 2025**

- février : 5 000 F
- mars : 9 500 F
- avril : 5 000 F
- mai : 7 500 F
- juin : 5 000 F
- juillet : 10 500 F
- août : 5 000 F
- septembre : 10 000 F
- octobre : 6 500 F
- novembre : 8 000 F
- décembre : 7 500 F

Les enfants en situation de handicap bénéficient d'une réduction de 50 % sur les tarifs ci-dessus.



## LA CAISSE DES ÉCOLES DE NOUMÉA

### RENSEIGNEMENTS

Ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 15h30  
 9, rue de la République (annexe mairie)  
 Centre-ville

☎ 27 07 85

@ caissedesecoles@ville-noumea.nc

### INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Du lundi au vendredi de 7h30 à 14h  
 16, rue du Général-Mangin (hôtel de ville)

@ regie.caissedesecoles@ville-noumea.nc

🌐 Formulaire d'inscription en ligne sur [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)  
 ou au guichet de l'hôtel de ville

🗣 Les facturations de la garderie et de la cantine sont réalisées après service fait.  
 Les prestations devront être réglées à partir du 5 du mois suivant.

🗣 **Attention** : le service de cantine n'est pas une prestation obligatoire.  
 Les factures non réglées par les parents entraîneront une désinscription  
 de leur enfant à la cantine.

🗣 Une cotisation annuelle de 1 000 F pour la cantine et/ou garderie est demandée  
 par famille.

🗣 Moyens de paiement : prélèvement automatique, paiement en ligne  
 ou aux guichets en espèces ou carte bancaire.



#### En savoir plus

Avec le guide de la caisse des écoles  
 de Nouméa à télécharger sur le site de  
 la Ville, dans la rubrique *Publications* :  
[www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)



## LES ÉTUDES SURVEILLÉES

Après les cours, de 15h40 à 16h40, certaines écoles primaires organisent une étude surveillée avec les instituteurs. Elle se déroule dans des salles de classe mises à disposition par la mairie, avec 20 enfants maximum.

- Le tarif est de 8 000 F maximum par enfant, par période de 7 semaines.
- Renseignements auprès de l'enseignant de votre enfant.

## LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

La sécurité à l'école est une des priorités de la ville de Nouméa. C'est pourquoi différents dispositifs destinés à protéger les élèves et à favoriser l'apprentissage de comportements sécuritaires et citoyens sont mis en place.

### L'ÉDUCATION ROUTIÈRE

La ville de Nouméa a réhabilité et mis en place des pistes destinées à la pratique de l'éducation routière, qui fait partie des enseignements obligatoires :

- Des pistes ont été tracées dans les écoles suivantes :
  - Jacques-Trouillot
  - Les Œillets
  - Marguerite-Carlier
  - Céline-Teysandier-de-Laubarède
- Des pistes mutualisées ont été créées entre :
  - les écoles Antoinette-Charbonneaux et Les Pensées
  - les écoles Gustave-Mouchet et Isidore-Noëll
- Une piste reliant les écoles Marie-Courtot et Henriette-Gervolino a été aménagée.
- Une piste publique a été tracée au skatepark de Kaméré et peut être utilisée par l'école Edmond-Desbrosse.

## LES AUXILIAIRES DE PROXIMITÉ

42 auxiliaires de proximité, mis à disposition par la province Sud, sont présents dans les différents quartiers de la ville. Ils bénéficient d'une formation à l'école de police de Normandie et sont ensuite encadrés par les policiers municipaux. Ils assurent une présence sur le terrain, en particulier autour des établissements scolaires, par équipes de deux ou trois. Ils signalent tous les faits de trouble à l'ordre public, renseignent la population et portent assistance aux personnes en difficulté.

## DES EXERCICES INCENDIE RÉGULIERS

Le comité territorial de sécurité du gouvernement vérifie régulièrement la sécurité des 41 écoles de Nouméa. Les exercices d'évacuation effectués sous la responsabilité des directeurs permettent aux établissements d'appliquer les procédures. Ponctuellement, des exercices sont organisés avec les pompiers.

## LES RÉGULATEURS SCOLAIRES

La mairie finance, en lien avec l'association *Active*, 28 régulateurs scolaires pour permettre aux écoliers et à leurs parents une traversée en toute sécurité aux abords des écoles. Ces régulateurs sont équipés d'une chasuble jaune fluo, d'une pancarte et d'un sifflet. Ils reçoivent une formation de la police municipale chargée de les encadrer sur le terrain.

## LES ACTIVITÉS DURANT LE TEMPS SCOLAIRE

La ville de Nouméa propose une multitude d'activités : prendre goût à la lecture, découvrir les secrets de l'histoire de Nouméa et les différentes cultures de la Nouvelle-Calédonie, voir des classiques au cinéma, s'initier à l'art ou encore au sport, etc.

### ● Découverte de la mairie

Durant l'année scolaire, afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'hôtel de ville et de ses différents services (état civil, archives, etc.), des visites sont organisées pour les scolaires.

### ● L'art-bus / Exposition itinérante "Habiter"

L'exposition itinérante va à la rencontre des publics scolaires ou éloignés de l'offre culturelle. Articulée autour de cinq panneaux, le temps de médiation, autour de la thématique « Habiter », permet une découverte d'œuvres et d'objets de culture, une initiation à la lecture d'images et la participation à une discussion.

> À compter de mai 2025

### ● Les musées de la ville et de la Seconde Guerre mondiale

Ils proposent gratuitement des visites guidées ou libres, et des ateliers adaptés à chaque niveau scolaire.

> Tous les contenus pédagogiques sont sur le site internet de la ville de Nouméa.



● **La Maison Higginson**

Elle accueille, pour des visites libres ou guidées lors de ses expositions, les écoles primaires, ainsi que les collèges et lycées. L'exposition évolutive et participative « UrbainS » se prolonge en 2025, regards sur la Ville à travers la collection du fonds d'art municipal.

● **La Maison de la Biodiversité**

Au cœur du parc urbain de Sainte-Marie, la Maison de la Biodiversité accueille les visites scolaires à la découverte des écosystèmes nouméens. Ces visites se déroulent en salle (supports pédagogiques, outils d'observation, casques de réalité virtuelle...) et en plein air (immersion guidée au cœur de la mangrove de Ouémo), par demi-groupe.

● **Les jardins potagers**

Depuis 2015, une quarantaine d'écoles sont équipées d'un espace permettant la plantation de fruits et de légumes. En complément, des récupérateurs d'eau ont également été installés pour mieux gérer la ressource en eau à l'école. Cette initiative a pour objectif de sensibiliser les élèves à leur environnement, aux activités de jardinage, et de les familiariser aux différentes plantes potagères ou ornementales. Cette action contribue à développer l'agriculture urbaine souhaitée par la Ville et permet aux écoles de participer à l'embellissement des établissements.





# ACTIVITÉS ET LOISIRS

## LE CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

Le CMJ est un lieu de débats et de décisions où chaque enfant élu, appelé conseiller municipal junior, peut exposer ses idées et développer des projets pour la ville de Nouméa et les Nouméens.

C'est une façon d'apprendre à exercer sa citoyenneté, à partager des droits et des devoirs, en étant utile à la commune. Le CMJ donne la possibilité d'associer les jeunes aux questions qui les concernent et de les initier à la démocratie.



66 conseillers juniors, issus des 33 écoles primaires publiques et privées de Nouméa, ont été élus pour deux ans le 2 mai 2024.



Compte tenu de la situation en 2024, seuls 4 rendez-vous ont pu être programmés. Les projets sur lesquels ont été élus les conseillers seront organisés différemment en 2025, de manière à leur proposer un parcours "découverte" dans lequel ils pourront renforcer leurs connaissances de leur ville et participer aux actions citoyennes.

[www.noumea.nc/noumea-citoyenne/conseil-municipal-junior](http://www.noumea.nc/noumea-citoyenne/conseil-municipal-junior)



## LES ANIMATIONS AU CŒUR DES QUARTIERS (ProxiCITÉ)

Dans le cadre de son Plan d'Actions Jeunesse, la ville de Nouméa développe un programme d'animations dans ses structures et en extérieur, dit "hors les murs", au plus près de la population. Ce dispositif s'adresse à tous les publics, et plus spécifiquement aux jeunes de 8 à 26 ans résidant à Nouméa.

Une équipe d'animateurs socio-éducatifs propose des animations, jeux, activités de loisirs, espaces de parole et d'écoute, sorties culturelles et sportives (à pied, à vélo ou en transport).

L'adhésion est gratuite pour tous avec l'accord des parents pour les mineurs, les enfants de moins de 8 ans devant être accompagnés d'un adulte.

### ● En période scolaire

- Soirées de 15h à 18h  
(lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- Mercredi après-midi de 13h30 à 17h

### ● En période de vacances scolaires

- Du lundi au jeudi de 9h à 17h
- Vendredi de 9h à 16h



Renseignements auprès  
du service vie de la cité

☎ 27 07 02

## PROXIMITÉ ET ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE DANS NOS QUARTIERS (ProxiServices)

Dispositif de proximité accompagnant les habitants souvent éloignés du numérique ou ayant des difficultés d'accès aux démarches administratives, dans la réalisation de leurs démarches administratives, scolaires et professionnelles au quotidien. L'accompagnement est personnalisé grâce à des aidants numériques, des espaces ressources et des partenariats avec des structures comme le CP2S, le RSMA, l'ADIE et les écrivains publics.

### Quoi ?

- Effectuer des démarches en ligne (consultation de Pronote, demande de bourses, inscription scolaire, etc.)
- Aide à la création de comptes sur des plateformes administratives
- Accompagnement pour la recherche d'emploi (inscription sur les sites d'offres d'emploi, rédaction de CV, etc.)
- Formations et initiations à l'utilisation des outils numériques
- Sensibilisation à la sécurité en ligne (gestion des mots de passe, etc.)

### Où et quand ?

- Ce service repose sur un dispositif mobile, connu sous le nom de Proxibus, et un réseau de lieux ressources afin de garantir une couverture efficace des quartiers de Nouméa.
- Du lundi au vendredi de 9h à 17h, selon une programmation publiée sur le site de la Ville [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)

Renseignements auprès du service vie de la cité

☎ 27 07 02

## LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

15 000 documents peuvent être empruntés gratuitement via le service de « **Clic et collecte** » : livres (romans, bandes dessinées, etc.), magazines, DVD (films pour toute la famille) et CD (musiques locales, actuelles et jeunesse).

### Comment emprunter ?

1. Connectez-vous avec vos identifiants sur le portail des médiathèques : [webmediatheques.noumea.nc](http://webmediatheques.noumea.nc)
2. Sélectionnez les documents disponibles.
3. Réservez un créneau pour retirer vos documents. Vous recevrez un email de confirmation sous 48h, accompagné d'un appel téléphonique.
4. Retirez vos documents et pensez à prendre un sac pour transporter vos emprunts.



Être abonné à la médiathèque donne également accès aux ressources numériques (cours en ligne, soutien scolaire, presse, livres, films documentaires...).

- Catalogue en ligne sur [webmediatheques.noumea.nc](http://webmediatheques.noumea.nc)
- Programme des animations pour la jeunesse sur [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc) ou sur [FB Nouméa ma ville](#)
- ☎ 41 54 02

## STRUCTURES CULTURELLES, ARTISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Après l'école, les jeunes Nouméens n'ont que l'embarras du choix dans le domaine des activités culturelles et artistiques.

### ● Le musée de la Ville

Des supports pédagogiques sont à disposition des 8-14 ans pour l'exposition sur la Première Guerre mondiale, les « Chroniques calédoniennes » et le jardin botanique du musée.

> Tous les contenus numériques sont sur le site [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)

### ● Le musée de la Seconde Guerre mondiale

Des tablettes numériques avec une application « Méaventures de guerre » sont mises gratuitement à la disposition du jeune public, ainsi que des livrets pédagogiques pour les adolescents (sur demande).

> Tous les contenus numériques sont sur le site [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)

### ● La maison Célières - Foyer des Calédoniens

Des visites guidées payantes sont proposées par l'Association Témoignage d'un Passé (ATUP). L'entrée est gratuite pour les moins de 12 ans.

### ● La Maison Higginson

Lieu d'exposition dans un bâtiment historique.

> Tous les contenus numériques sont sur le site [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)

### ● La Maison de la Parole

Une structure culturelle dédiée à la parole sous toutes ses formes. Lieu de rencontres et de médiations, cette maison accueille des ateliers, des résidences d'artistes, des stages et des animations tout au long de l'année.



## ● Le Music'Lab

Un espace de médiation culturelle dédié à la musique, en partenariat notamment avec le Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie. Ateliers, rencontres, médiations tout au long de l'année.

## ● Les Ateliers du Faubourg

Durant l'année et à chaque période de vacances scolaires, des activités et des stages d'arts vivants, d'arts visuels et de musique sont organisés par des intervenants artistiques.

> Journée portes ouvertes  
le samedi 22 février de 9h à 12h



## ● La Maison de la Biodiversité

Située au cœur du parc urbain de Sainte-Marie, la Maison de la Biodiversité est dédiée à la sensibilisation à l'environnement, à la découverte et au respect des écosystèmes. Elle propose des ateliers, animations et un espace de détente pour toute la famille. Sur réservation, profitez d'ateliers pédagogiques gratuits sur différentes thématiques : écosystèmes, mangrove, eau, énergie, etc.

## ● Le Rex Nouméa

Espace socioculturel municipal géré par l'Adamic, il propose de nombreuses activités (danse, théâtre, vidéo, multimédia, etc.) à partir de 12 ans. Les activités sont gratuites pour les adhérents (coût annuel de l'adhésion : 1 000 F).



## SPORT ET LOISIRS DE PLEIN AIR

Initiation à diverses pratiques sportives dans les structures municipales : parcs de jeux, apprentissage de la natation dans les piscines municipales, etc.

### LE DISPOSITIF SPORT ACTION

Sport Action est un programme sportif ludique, gratuit et accessible à tous à partir de 8 ans, dans tous les quartiers de Nouméa, de mi-février à fin novembre. Initié par la ville de Nouméa, ce dispositif s'inscrit dans une démarche éducative de découverte afin d'encourager vos enfants à apprendre, s'enrichir et partager.

Les inscriptions se font auprès des éducateurs sportifs. Pour participer aux activités des différents volets du programme, il faut obligatoirement être inscrit à Sport Action hebdo. Certaines activités sont ouvertes à tous et aux familles. Les activités sportives sont encadrées et dispensées par une équipe diplômée.



Le guide Sport Action est disponible auprès du service municipal des sports ou en téléchargement dans la rubrique *Publications* sur [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)



### LES LOISIRS DE PROXIMITÉ

#### WORKOUT

Des agrès sportifs de plein air sont à disposition :

- Sur la promenade Pierre-Vernier
- Au parc urbain de Sainte-Marie et sur la plaine de Sainte-Marie (le long de la piste cyclable)
- À Aqarêve
- Au complexe sportif Maurice-Sotirio à la Vallée-du-Tir
- À la plage de Magenta
- Sur la plaine de jeux à Ouémo
- Au niveau des parcs de jeux à Motor-Pool, et Suzette-Tessier à Logicoop
- À Rivière-Salée, Tindu, 6<sup>e</sup> Km, Faubourg-Blanchot, Normandie

## SKATEPARK

### • Le skatepark Fabrice-Harbulot de Sainte-Marie

Un circuit de pumptrack fixe de 185 mètres est notamment à la disposition des amateurs de glisse (VTT, trottinette, skateboard, etc.).

 En libre accès du lundi au dimanche, de 9h à 11h30 et de 13h à 18h d'avril à septembre, de 9h à 11h30 et de 14h à 19h d'octobre à mars.

### • Les skateparks de Tina et de Kaméré

L'accès aux skateparks est interdit aux enfants âgés de moins de 8 ans, sauf dans le cadre d'activités encadrées par un moniteur diplômé.

 Ouvert au public du lundi au dimanche, de 8h à 18h d'avril à septembre, de 8h à 19h d'octobre à mars.

## LES PARCS

### • Le parc Georges-Brunelet, au Receiving

 Ouvert de 7h à 18h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, de 7h à 19h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

### • Le parc de Rivière-Salée

 Ouvert de 8h à 18h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, de 8h à 19h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

### • Le parc urbain de Sainte-Marie

Workout, aires de jeux, table de teqball, dispositif pour slackline, passerelle vers la mangrove de Ouémo...

### • Les parcs de jeux

31 parcs de jeux sont implantés dans les différents quartiers de la ville. Plusieurs parcs sont équipés de structures de jeux accessibles aux enfants à mobilité réduite.

 Ouvert de 8h à 18h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, de 8h à 19h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.



## LES PISCINES

- **Le centre aquatique de Nouméa**

Nage libre, toboggan, pentagliss, espace ludique, etc.

Cours collectifs et cours de bébés nageurs.

- En complément du tarif d'entrée :  
Session toboggan 1/2 journée : 600 F  
Les mercredis pédagogiques de 8h à 12h : gratuit aux moins de 14 ans.

- Horaires d'ouverture sur [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)  
Fermeture annuelle du 23 juin au 28 juillet

- **La piscine Henri-Daly de Rivière-Salée**

Nage libre

- Horaires d'ouverture sur [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)  
Fermeture annuelle du 23 juin au 1<sup>er</sup> septembre

- **La piscine Jacques-Mouren du Ouen Toro**

Nage libre, cours collectifs et cours de bébés nageurs.

- Horaires d'ouverture sur [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)  
Fermeture annuelle du 28 juillet au 1<sup>er</sup> septembre



## • Tarifs

 Pour les 3 piscines municipales :

### À L'UNITÉ

- 450 F/adulte et plus de 14 ans
- 300 F/enfant de moins de 14 ans, titulaire Rex pass
- Gratuit pour les personnes en situation de handicap et les enfants de moins de 3 ans



### ABONNEMENTS

- Annuel : 18 000 F
- Annuel enfant de moins de 14 ans, titulaire Rex pass : 12 000 F
- Mensuel : 4 000 F
- Mensuel enfant de moins de 14 ans, titulaire Rex pass : 3 000 F



### LE PASS FAMILLE

Gratuit, il permet d'accéder à des tarifs préférentiels dans les trois piscines municipales. Le formulaire de pré-inscription est à retirer sur place ou téléchargeable sur le site internet de la ville.



## • L'école de nage

Le service municipal des sports a mis en place des cours d'apprentissage de la natation en période scolaire, au centre aquatique de Nouméa (CAN) et à la piscine municipale Jacques-Mouren du Ouen-Toro. Ces cours sont dispensés par les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) de la ville de Nouméa.

### Conditions d'accès

- > Votre enfant doit être âgé de 4 ans minimum
- > Votre enfant doit effectuer un test de niveau auprès d'un MNS
- > Vous devez remplir et transmettre à l'accueil la fiche d'inscription disponible sur :  
 [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)

### Périodes scolaires

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sur une, plusieurs ou toutes les périodes scolaires en fonction de son évolution et niveau (à voir avec les MNS). Lors de chaque période scolaire, votre enfant suivra 2 séances d'apprentissage par semaine, d'une durée de 30 minutes chacune.

- > Du 18 février au 4 avril
- > Du 22 avril au 6 juin
- > Du 25 août au 10 octobre
- > Du 27 octobre au 19 décembre

### Séances d'apprentissage

En fonction du niveau de votre enfant (étoile, hippocampe, tortue, etc.) et de la piscine choisie, les sessions pourront avoir lieu :

- les lundi/jeudi
- les mardi/vendredi
- à 16h15, 16h45, 17h ou 17h15

### Tarif

5 000 F/période scolaire  
À régler en espèces ou par carte bancaire à l'accueil.



### À savoir

À la fin de chaque période scolaire, des associations sportives pourront être présentes lors de la séance d'évaluation afin d'effectuer une sélection et d'échanger avec vous sur vos souhaits, ainsi que le potentiel et les possibilités de votre enfant.

## • Les cours de natation

Le service municipal des sports propose également des cours de natation pendant les grandes vacances scolaires au centre aquatique de Nouméa (CAN) et à la piscine municipale Jacques-Mouren du Ouen-Toro. Ces cours sont toujours dispensés par les maîtres-nageurs sauveteurs de la ville de Nouméa.

### Conditions d'accès

- > Votre enfant doit être âgé de 4 ans minimum
- > Votre enfant doit effectuer un test de niveau auprès d'un MNS
- > Vous devez remplir et transmettre à l'accueil la fiche d'inscription disponible sur  [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)

### Tarif

7 800 F/cycle

À régler en espèces ou par carte bancaire à l'accueil.

### Période estivale : du 15 décembre au 15 février

- Deux cycles de 3 semaines
- 4 cours/semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

### Centre aquatique de Nouméa (CAN)

 27 86 34

### Piscine Jacques-Mouren du Ouen-Toro

 26 18 43

 [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)

Que ce soit pour l'école de nage ou pour les cours de natation :

- prévoyez une tenue de bain réglementaire pour votre enfant
- prévoyez une serviette de bain ou un poncho pour la sortie de l'eau
- accompagnez votre enfant de moins de 10 ans jusqu'à la sortie du pédiluve et ce, 5 minutes avant le début de la séance
- récupérez votre enfant de moins de 10 ans à la sortie du pédiluve

## LES ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

Comme tous les ans, la ville de Nouméa propose des événements réguliers et festifs à vivre en famille :

- des animations culturelles au parc urbain de Sainte-Marie ou sur le site de l'ex-polyclinique de l'Anse-Vata,
- des événements annuels comme Faites du sport, la fête de la Musique, l'anniversaire de la Ville, la Retraite aux Flambeaux, le Carnaval, Chante ma Ville, Nouméa fête ses quartiers, la Semaine européenne de la réduction des déchets, les ateliers de Noël, Nouméa féerie, Un été dans nos quartiers, etc.
- Retrouvez toutes les infos concernant les événements sur :

 [www.noumea.nc](http://www.noumea.nc)

 [Nouméamaville](#)



Les informations sont communiquées 2 semaines à 1 mois avant l'événement concerné et peuvent évoluer en fonction des conditions météorologiques ou d'aléas indépendants de la Ville.





# ADRESSES UTILES

**Mairie de Nouméa**

Hôtel de ville  
16, rue du Général-Mangin

☎ 27 31 15

@mairie@ville-noumea.nc

Ouvert du lundi au vendredi  
de 7h30 à 16h

**Caisse des écoles de Nouméa**

9, rue de la République (annexe mairie)

☎ 27 07 85

@caissedesecoles@ville-noumea.nc

Ouvert du lundi au vendredi  
de 7h15 à 15h30

**Service vie éducative**

9, rue de la République (annexe mairie)

☎ 23 65 81

**Service municipal des sports**

9, rue de la République (annexe mairie)

☎ 23 26 50

**Service vie de la cité**

20, rue Gallieni (annexe mairie)

☎ 27 07 02

@svdc@ville-noumea.nc

**Direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud**

55, rue Georges-Clémenceau

☎ 20 49 00

Ouvert du lundi au vendredi  
de 7h30 à 11h30 et de 12h15 à 16h

**Service de protection de l'enfance de la province Sud**

12, rue de Verdun  
Immeuble Gallieni 2

☎ 20 45 10

@dpass.contact@province-sud.nc

**Centre aquatique de Nouméa**

14, rue de Prony

☎ 27 86 34

**Piscine municipale Henri-Daly de Rivière-Salée**

46, avenue Bonaparte

☎ 48 38 62

**Piscine municipale Jacques-Mouren du Ouen-Toro**

114, promenade Roger-Laroque

☎ 26 18 43

**Centre d'Art**

6, boulevard Extérieur

☎ 25 07 50

@mairie.centredart@ville-noumea.nc

**Maison de la Biodiversité**

Voie Maurice-Meunier  
Parc urbain de Sainte-Marie

☎ 25 11 43

Ouvert du mardi au vendredi  
de 10h à 17h30

Le samedi de 10h à 12h  
et de 13h à 17h30

**Maison de la Parole**

39, rue du Prieuré

☎ 28 97 56

### **Maison Célières - Foyer des Calédoniens**

21, route du Port-Despointes

☎ 77 83 73

@animatup@gmail.com

### **Maison Higginson**

7, rue Sébastopol

☎ 23 02 79

@mairie.culture@ville-noumea.nc

Ouvert du mercredi au samedi de 12h à 17h

### **Médiathèque municipale**

Annexe à la Maison des associations

3, rue Gustave-Flaubert

Baie de l'Orphelinat

☎ 41 54 02

@mediatheques@ville-noumea.nc

Ouvert du mardi au vendredi de 10h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

### **Musée de la ville**

39, rue Jean-Jaurès

Place des Cocotiers

☎ 26 28 05

@mairie.musee@ville-noumea.nc

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h

### **Musée de la Seconde Guerre mondiale**

14, avenue Paul-Doumer

☎ 27 48 70

@mairie.musee@ville-noumea.nc

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h

### **Music'Lab**

35 bis, rue Edouard-Unger

☎ 27 98 35

### **Le Rex Nouméa**

27, avenue de la Victoire

☎ 28 26 29

@action.lerex@adamic-nc.org

### **Espace Kaméré 2000**

25, rue Patrice-Nielly

☎ 25 11 38

### **Espace Les Pensées**

2, impasse Les Pensées

Magenta

☎ 26 49 41

### **Espace municipal de Magenta**

28, rue André-Rolly

☎ 28 97 61

### **Espace municipal de Tindu**

43 bis, rue Edmond-Paulin

☎ 28 97 49

### **Magenta aérodrome**

☎ 46 77 64

### **Maison des associations Saint-Quentin**

5, rue Gustave-Mouchet

☎ 44 57 29

## **URGENCES**

Pompiers : **18**

Police secours : **17** ou **10 22**

PC secours en mer : **16**

Samu : **15**



Ville de  
**NOUMÉA**